

Séance ordinaire du 5 juin 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce cinquième jour du mois de juin deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Mario Fortier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

---

**CV-2017-05-53**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juin 2017, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 14.2 intitulée :

#### **« Vie communautaire**

Réservation d'un stationnement pour la tenue de la *Randonnée à vélo du maire*  
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-011 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

#### **« Comité exécutif**

Félicitations aux membres du personnel de la Direction des communications et du service à la clientèle de la Ville de Lévis, lauréate de la Plume de Bronze de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) »

#### **« Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2016-16-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme Vieux Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-097-R-2](#) »

#### **« Comité exécutif**

Félicitations à madame Nathalie Ouellet »

#### **« Comité exécutif**

Félicitations aux membres du personnel de la Ville concernés »

#### **« Comité exécutif**

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Londres et du Royaume Uni tout entier »

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-54**

**Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Londres et du Royaume Uni tout entier**

ATTENDU que Londres au Royaume Uni a été la cible d'une attaque meurtrière le 3 juin 2017;

ATTENDU que cet attentat constitue une atteinte aux valeurs de paix et de liberté, que nous partageons avec le Royaume-Uni;

ATTENDU qu'en guise de solidarité à l'égard de la population de Londres et du Royaume-Uni tout entier, la Ville a procédé à la mise en berne des drapeaux municipaux, du Québec et du Canada;

ATTENDU qu'une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie et de liberté;

En conséquence,

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'un prompt rétablissement aux nombreux blessés et blessées et d'affirmer notre solidarité à la population de Londres et du Royaume-Uni tout entier.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Richard Drouin, Consul honoraire du Royaume-Uni à Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-55**

**Période de questions**

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document concernant une demande de permis de construction sur la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis).

---

**CV-2017-05-56**

**Adoption du Règlement RV-2016-16-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (programme particulier d'urbanisme Vieux Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-097-R-2](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-16-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux

membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter au plan d'urbanisme le *Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Saint-Romuald*, afin de préciser les orientations, objectifs, les affectations du sol, le tracé des rues, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement ainsi que le plan d'actions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2016-16-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-89.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-57**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-58**

##### **Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 15, 16 et 23 mai 2017**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 15, 16 et 23 mai 2017 est déposé.

---

#### **CV-2017-05-59**

##### **Mouvements de main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue**

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-036-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2017-036-R-1.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-60**

##### **Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017**

[Document d'aide à la décision GRE-2017-113-R-1](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leur fonction pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, est déposé, à titre d'information.

---

#### **CV-2017-05-61**

##### **Modification de la résolution CV-2016-08-13 « Protocole d'entente concernant une étude relative aux sources d'eau potable au fleuve de la Ville de Québec et de la Ville de Lévis à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec et financement afférent »**

[Document d'aide à la décision ENV-2017-009](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2016-08-13 « Protocole d'entente concernant une étude relative aux sources d'eau potable au fleuve de la Ville de Québec et de la Ville de Lévis à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec et financement afférent » par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« De conclure l'entente à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec concernant la réalisation d'une étude de la vulnérabilité actuelle et anticipée des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2017-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. ».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-62**

##### **Affectation du fruit de la vente des équipements pour des dépenses d'équipements ou d'immobilisations, pour l'année 2017**

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter le fruit de la vente des équipements pour des dépenses d'équipements ou d'immobilisations, pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-63**

**Aide financière à la Maison du bingo de Lévis**

[Document d'aide à la décision DVC-2017-003-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder un support à la promotion des événements organisés par la Maison du bingo de Lévis, par le biais des canaux de communication de la Ville et des membres du personnel de la Ville concernés.

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-64**

**Attribution d'un toponyme à un parc**

Document d'aide à la décision URBA-2017-104-R-1

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le toponyme parc Joseph-Henri-Labrie au lot 3 589 257 du cadastre du Québec, en remplacement du nom parc des Merisiers.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-65**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 962 290 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-129](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 962 290 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 255,4 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

## Annexe

---

### **CV-2017-05-66**

**Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 5 490 408 du cadastre du Québec (avenue des Ruisseaux, secteur Pintendre)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-131](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 5 490 408 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 800 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

## Annexe

---

### **CV-2017-05-67**

**Demande à la Communauté métropolitaine de Québec pour la modification du Règlement de contrôle intérimaire N°2003, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'Agglomération de Québec pour autoriser l'usage H1, habitation unifamiliale isolée (chemin Bélair Ouest, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-158](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De transmettre à la Communauté métropolitaine de Québec une demande de modification de son Règlement de contrôle intérimaire N°2003, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'Agglomération de Québec, et ce, en regard des dispositions du Règlement RV-2017-16-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à fiche de prise de décision URBA-2017-158.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2017-05-68**

**Acquisition d'une partie du lot 2 285 718 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Rédempteur) et confirmation relative à l'utilisation de ce lot**

[Document d'aide à la décision DEV-2017-058](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accepter la promesse de vente de YMCO St-Rédempteur inc., Développement D&D inc. et 9220-3173 Québec inc. pour une partie du lot 2 285 718 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 214,4 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-058, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter l'affectation publique sur cette partie de lot.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-69**

**Abrogation de la résolution CV-2016-06-31 « Vente du lot 4 596 587 du cadastre du Québec à Contrôle skateboard inc. (terrain situé sur la rue Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » et conservation du dépôt**

[Document d'aide à la décision DEV-2017-097](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2016-06-31 « Vente du lot 4 596 587 du cadastre du Québec à Contrôle skateboard inc. (terrain situé sur la rue Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot » et de conserver le dépôt à titre de dommages-intérêts.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-70**

**Modification de la résolution CV-2015-12-90 « Acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 432 589 du cadastre du Québec et cession d'une servitude sur une partie du lot 2 432 590 de ce cadastre (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et affectation du fruit de la cession »**

[Document d'aide à la décision DEV-2017-075](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2015-12-90 « Acquisition d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 432 589 du cadastre du Québec et cession d'une servitude sur une partie du lot 2 432 590 de ce cadastre (rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et affectation du fruit de la cession » comme suit :

- par le remplacement, dans le titre, des mots « cession d'une servitude sur une partie » par les mots « cession d'une partie »;
- par le retrait, au premier alinéa, des mots « servitude de passage et de maintien d'un cabanon sur une ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-71**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages commerciaux et de services dans la zone publique P2158, secteur de la Traverse)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-154](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-04-07.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-72**

**Adoption du Règlement RV-2017-17-05 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux**

[Document d'aide à la décision ENV-2017-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-05 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter une disposition concernant les nuisances causées par le bruit émis par les travaux de construction et d'apporter certaines modifications à ces mêmes dispositions afin d'harmoniser les différents paragraphes de l'article 9 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2017-17-05 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-73**

**Adoption du Règlement RV-2017-17-06 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-025](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-06 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir que l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet doit obligatoirement être réalisé par la Ville, aux conditions prévues à ce règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2017-17-06 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2017-05-74**

**Adoption du Règlement RV-2017-17-07 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-025](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-07 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer le tarif applicable aux demandes de permis qui concernent la construction, l'installation ou l'ajout d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2017-17-07 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

---

CV-2017-05-75

**Adoption du Règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de trois zones résidentielles pour permettre le développement résidentiel Le Bourg du Petit Saint-Jean et modification de la marge de recul avant minimale dans la zone H0933, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-159](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer les zones H0935, H0937 et H0938 à même les zones H0930, H0931 et une partie des zones H0933 et H0800, d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées dans la zones H0935, les habitations bifamiliales jumelées et multifamiliales isolées de 4 à 6 logements dans la zone H0937 et les habitations unifamiliales isolées dans la zone H0938, de prévoir des normes applicables à tous ces usages et une densité résidentielle nette minimale devant être respectée dans ces trois nouvelles zones, de même que de modifier la marge de recul avant minimale dans la zone H0933 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-16-86 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-04-08.

Adoptée à l'unanimité

---

CV-2017-05-76

**Félicitations aux membres du personnel de la Direction des communications et du service à la clientèle de la Ville, lauréate de la *Plume de Bronze* de l'Association des communicateurs municipaux du Québec**

ATTENDU que l'Association des communicateurs municipaux du Québec a tenu son colloque annuel à Montréal les 25 et 26 mai dernier;

ATTENDU que cette association y tient, chaque année lors du colloque, le *Gala des Plumes d'excellence*;

ATTENDU que le concours *Les Plumes d'excellence* vise à reconnaître le professionnalisme de ses membres, à promouvoir les meilleures réalisations des communicateurs et communicatrices, à favoriser l'essor de la profession de communicatrice et communicateur municipal ou paramunicipal et à sensibiliser les membres à la démarche essentielle de planification ;

ATTENDU que la Direction des communications et du service à la clientèle de la Ville a reçu une *Plume de bronze* pour la réalisation de la campagne de bon voisinage 2016 *Cet été, tout le monde s'entend à Lévis!*

ATTENDU que ce succès rejaillit sur toute l'équipe des communicateurs et communicatrices de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville de la Direction des communications et du service à la clientèle pour la réalisation de la campagne de bon voisinage 2016 *Cet été, tout le monde s'entend à Lévis*, qui a remporté la *Plume de bronze* lors du *Gala des Plumes d'excellence* de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, le 25 mai 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-77**

**Félicitations à madame Nathalie Ouellet, membre honoraire de Les arts et la Ville**

ATTENDU que madame Nathalie Ouellet, chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, a reçu le titre de *Membre honoraire* de l'organisme Les Arts et la Ville, afin de souligner son engagement exceptionnel au cours des dernières années;

ATTENDU que madame Ouellet a été trésorière de cet organisme de 2011 à 2016;

ATTENDU que madame Ouellet a fait partie du comité Financement de cet organisme, duquel elle a assuré la présidence pendant quatre ans;

ATTENDU que madame Ouellet a contribué de façon marquée au rayonnement et au déploiement de cet organisme dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU que madame Ouellet a permis de réaliser, avec son équipe, le *22<sup>e</sup> Colloque de Les Arts et la Ville à Lévis* en 2009 ;

ATTENDU que cet organisme a remercié madame Ouellet pour son dévouement et a salué sa grandeur d'âme, sa générosité et sa conviction profonde que la vitalité culturelle des communautés est source d'un meilleur développement au bénéfice des citoyennes et citoyens qui y vivent.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nathalie Ouellet, chef du Service des arts et de la culture

de la Direction de la vie communautaire, pour avoir reçu le titre de *Membre honoraire* de Les arts et la Ville, afin de souligner son engagement exceptionnel au cours des dernières années, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-78**

**Félicitations aux membres du personnel de la Ville, lauréate du prix *Aménagement* décerné par les *Prix Les arts et la Ville 2017***

ATTENDU que la Ville a remporté le prix *Aménagement* dans la catégorie *Municipalités de 100 000 habitants et plus*, pour le réaménagement complet du Quai Paquet et de son esplanade, dans le cadre de la cérémonie de remise des *Prix Les arts et la ville 2017*, le 1<sup>er</sup> juin 2017;

ATTENDU que ces prix visent à récompenser l'excellence des actions culturelles dans les collectivités;

ATTENDU que le projet d'aménagement du Quai Paquet et de l'esplanade s'est distingué pour sa qualité esthétique, son intégration au contexte environnant, son originalité, son aspect multidisciplinaire et son adéquation aux besoins du milieu;

ATTENDU que cet aménagement a transformé le secteur de la Traverse qui n'était jusqu'alors qu'une simple zone de transit, en un lieu de rencontre où la création artistique, l'animation, l'interprétation et la contemplation paysagère interagissent pour conférer à l'endroit un caractère unique;

ATTENDU que le jury a souligné la qualité de ce projet, qui propose un dialogue harmonieux entre la citoyenne et le citoyen, le fleuve, le site autrefois vacant et ses éléments d'aménagement et que l'ensemble forme un tout dynamique et cohérent au langage formel contemporain;

ATTENDU que la Ville offre ainsi à sa communauté une oasis, à la fois riche et sobre, qui présente un magnifique point de vue de la Ville de Québec;

En conséquence,

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Ville pour avoir remporté le prix *Aménagement* dans la catégorie *Municipalités de 100 000 habitants et plus*, pour le réaménagement complet du Quai Paquet et de son esplanade, dans le cadre de la cérémonie de remise des *Prix Les arts et la ville 2017*, le 1<sup>er</sup> juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-79**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2017-05-80**

**Félicitations à monsieur François Paradis, député de Lévis**

Il est proposé par le maire  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur François Paradis, député de Lévis, pour avoir été le président d'honneur du 12<sup>e</sup> *Relais pour la vie* de la Société canadienne du cancer, les 3 et 4 juin 2017, au Stade Georges-Maranda, et pour l'excellence de l'organisation de cet événement important pour cette société, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2017-05-81**

**Période de questions**

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2017-05-82**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 33, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

---